

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 FEVRIER 2019**

Présents : Monsieur Patrick LECAPLAIN Maire,
Mmes : ANDRES, DE SMET, DORÉ, DURAND, FERY, HOCHET, RAINE,
SANNIER, VIDEAU.
Mrs : BALU, BOUFFARD, COLOMBE, DEGUSSEAU, DURVILLE, GUIOC,
LEMARIÉ, LESUEUR, RICHET, SAINT-MARTIN.

Absents excusés:

Mme ASSELINE	(pouvoir à Alain COLOMBE)
Mme LETOURNEUR	(pouvoir à Véronique ANDRES)
Mme MUSET-TARDIF	(pouvoir à Alexandra SANNIER)
Mme YVERT	(pouvoir à Elisabeth DURAND)
Mr DUTHILLEUL	(pouvoir à Jocelyne FERY)
Mr FOUCAULT	(pouvoir à Jean-Marc LESUEUR)
Mr HENGBART	(pouvoir à Maud VIDEAU)

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Jean-Marc LESUEUR est désigné secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 17/12/2018

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité.

II – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Alain COLOMBE indique que l'année 2018 se termine avec des signaux encourageants. Les recettes fiscales ont progressé et les dépenses ont été maîtrisées. L'excédent de fonctionnement est supérieur à 300 k€ et permettra ainsi d'améliorer la capacité d'autofinancement. Par ailleurs, le transfert de la compétence voirie à notre Communauté Urbaine a, certes, fortement perturbé la façon de gérer le budget mais le droit de tirage capitalisé permettra d'autofinancer la totalité de l'effacement des réseaux route de Bretagne, à l'exception de l'éclairage public. La section investissement est de nouveau excédentaire en 2018 et abondera les investissements 2019.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement 2018, l'augmentation des recettes fiscales est essentiellement due à l'augmentation des recettes du foncier commercial de Koenig ainsi que la construction fin 2017 de quelques pavillons à la Maslière. L'augmentation des recettes de la taxe d'habitation a été beaucoup plus faible car un bon nombre de chantiers étaient en cours à la Maslière mais peu d'habitations occupées au 1^{er} janvier 2018. Par ailleurs, certaines recettes sont supérieures aux estimations, notamment la taxe additionnelle (*ventes de maisons*), enfin, les autres recettes sont globalement conformes aux estimations comme la régie Baronnie.

Pour les dépenses de fonctionnement 2018, très peu de « mauvaises surprises », chaque service a maîtrisé ses dépenses. Il faut cependant noter que pour la 1^{ère} fois, la commune a été contrainte de payer les pénalités SRU liées à notre déficit de logements sociaux.

Concernant le budget d'investissement 2018, une grande partie des travaux a été réalisée, ceux qui ne l'ont pas été seront inscrits en Restes à Réaliser (RAR), en 2019. Le programme de suppression des lampadaires de type « boules » a été poursuivi et devrait se terminer en 2020. L'ensemble de ces travaux a été financé sans avoir recours à l'emprunt. La commune s'est donc désendettée de 374 k€ (315 k€ d'amortissement de capital auxquels il faut ajouter les 59 k€ de remboursement au SDEC pour l'effacement des réseaux).

Les orientations budgétaires 2019 s'inscrivent dans une stratégie financière volontariste guidée par 4 grandes orientations : maîtriser les dépenses de fonctionnement, maintenir une politique fiscale responsable, développer un programme d'investissement et réduire l'endettement.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est une condition essentielle pour développer un programme d'investissement correspondant aux besoins de la commune afin qu'elle reste attractive et permette de respecter l'enjeu d'un maintien d'un endettement à long terme modéré.

Le budget 2019 sera conforme à ces orientations tout en permettant aux services, aux écoles et associations de fonctionner dans de bonnes conditions. A ce stade de l'élaboration du budget, la commune n'envisage pas de modifier la pression fiscale mais les recettes fiscales augmenteront cette année avec l'effet concomitant de l'augmentation des valeurs locatives et de la progression du nombre de foyers fiscaux (*notamment à la Maslière et au Clos St Jacques*). Le montant de la DGF 2019 devrait être sensiblement équivalent à celui de 2018, les résultats du recensement actuel ne seront pris en compte qu'en 2020. Pour la régie Baronnie, la commune espère des recettes identiques à celles de 2018.

Les dépenses de fonctionnement ne devraient pas subir de variations importantes, elles devront néanmoins prendre en compte l'inflation et l'augmentation de la masse salariale du personnel communal dont la progression est plus faible depuis le transfert à la communauté urbaine des personnels affectés à la voirie et espaces verts. Les associations bénéficieront également de subventions leur permettant de fonctionner. Enfin, le budget prendra en compte les besoins des services communaux afin qu'ils puissent accomplir leurs missions et entretenir le patrimoine dans les meilleures conditions.

En investissement, l'excédent budgétaire de 2018 viendra abonder les recettes d'investissement 2019. Il faudra intégrer dans cette rubrique, l'excédent de fonctionnement 2018, la dotation aux amortissements, la taxe d'aménagement, la « dette récupérable » 2019 versée par notre communauté urbaine ainsi que l'excédent de fonctionnement 2019 à dégager. Par ailleurs, l'objectif sera de ne pas contracter de nouvel emprunt. Néanmoins, une ligne de trésorerie pourrait permettre de financer les travaux de construction de la crèche en attendant d'en percevoir les subventions.

En dépenses d'investissement, l'annuité du capital des emprunts s'élèvera cette année à 327 k€. Pour la 1^{ère} fois depuis très longtemps, notre dette passera sous la barre des 3 M€ si nous parvenons à boucler le budget 2019 sans nouvel emprunt.

Concernant les travaux, le projet crèche sera l'investissement majeur, le permis de construire a été déposé et les travaux débuteront au printemps de cette année. Cependant, plusieurs investissements importants seront inscrits au budget, comme l'effacement des réseaux de la route de Bretagne, la compétence éclairage public n'ayant pas été transférée avec la voirie en 2017, il est nécessaire de provisionner le montant de cette dépense (111 550 €), l'aire de Covoiturage et l'aire d'accueil de Camping-car (projet conjointement réalisé par la commune et la Communauté Urbaine, le foncier sera à la charge de la commune), le programme de suppression des lampadaires type « Boule » et d'autres travaux, comme les jeux pour enfants, les cimetières (*columbarium, relevage de tombes*) et le changement d'un véhicule par un véhicule électrique...

Patrick LECAPLAIN insiste sur le fait que la commune continue à se désendetter, cependant, il faut poursuivre la rénovation des bâtiments communaux vieillissants (*le centre socioculturel...*). Il faut dégager un excédent de fonctionnement plus important permettant de réaliser ces travaux. Le budget 2019 sera sensiblement identique à 2018.

Laurent BALU, au nom de ses coéquipiers, remarque que le budget 2019 en investissement est très orienté « voirie » avec l'effacement des réseaux via le droit de tirage de Caen la mer et l'éclairage public, mais regrette que le chantier de la route de Bretagne (*prévu sur plusieurs années*) soit désormais dépendant des prochaines priorités des futurs élus (*élections de 2020*) de Caen la mer, le projet de la crèche sera autofinancé à hauteur de 200 000 € et pèsera, dans une moindre mesure, sur les finances de la commune dans les deux prochains budgets. Mais la visibilité sur les prochains investissements reste à date limitée. Pour l'aire de camping-car, certes cela apportera des recettes de fonctionnement mais répond surtout à des intérêts communautaires et semble plus le fait d'une négociation avec Caen la mer qu'une vraie priorisation au niveau communal, sans rejeter le bien fondé de cet investissement au niveau de Caen la mer. L'an dernier, un projet d'aménagement du terrain de sports avait été présenté en partenariat avec le conseil départemental à horizon 2021, quel est son avenir, doit-on attendre le transfert de la compétence sport à CLM, pour avoir un débat sur ce type d'investissement qui pourrait

être très structurant ? Il prend acte de la poursuite de désendettement, dans un contexte de taux d'intérêt très bas, le fait de se désendetter est important pour le bilan de la commune et permet de diminuer les frais financiers. Les excédents de fonctionnement des comptes administratifs sont souvent supérieurs aux budgets primitifs, les économies liées au désendettement révèlent quelques marges de manœuvre qui permettraient à la commune d'avoir plus d'ambition notamment en politique culturelle, à débattre en commission, en accompagnant les brettevillais à accéder plus facilement à la culture, sous la forme d'offre d'abonnement théâtre à prix modéré, avec le mécanisme de quotient familial (*comme la commune le propose aux familles pour le restaurant scolaire*), idem pour la politique environnementale, des études sont en cours pour améliorer la gestion et le coût énergétique des bâtiments communaux, il faut aller plus loin que les actions avec la Fredon, le changement des lampadaires type « boules », la distribution des sacs de compost, pourquoi ne pas aider les plus fragiles financièrement à accéder aux diagnostics énergétiques par des aides financières et promouvoir le vélo à assistance électrique.

Elisabeth DURAND et Barbara RAINE précisent que Caen la mer a missionné un bureau d'études chargé d'enquêter et déterminer les habitations qui seraient susceptibles d'avoir besoin d'une amélioration de leur habitat (*énergétique ou confort de base*).

Jacky GUIOC souligne l'effort fait par la commune pour la jeunesse, Laurent BALU précise qu'il ne remet pas en cause ces actions, conscient de cet effort.

Patrick LECAPLAIN rappelle que la difficulté pour la route de Bretagne est l'obligation d'intervenir dans les réseaux souterrains avant de réaliser les travaux d'embellissement, ce qui est du ressort de Caen la mer via le droit de tirage (*sans aucune certitude après 2020*), c'est pourquoi il a été décidé de commencer l'effacement des réseaux aériens, dans un 1^{er} temps. De plus, il est envisagé de mutualiser le budget investissement des 6 communes du secteur Odon (*Bretteville sur Odon, Eterville, Louvigny, Mouen, Tourville sur Odon, Verson*), à l'avenir, ce qui permettrait d'avoir des budgets plus conséquents, comme c'est déjà le cas pour le fonctionnement. Le projet global d'embellissement de la route de Bretagne représente plus de 2 millions d'euros, sans compter le pluvial, c'est pourquoi, il est difficile à programmer. Concernant la crèche, il est prévu de la réaliser sans avoir recours à l'emprunt mais les subventions ne sont pas encore toutes accordées. L'aire de camping-car a été proposée à la commune car un besoin a été ciblé à l'ouest de Caen, Caen la mer verserait 100 000 € de fonds de concours, les recettes de fonctionnement (*perçues par la commune*) permettront de rentabiliser rapidement les dépenses d'investissement.

Le terrain de sports a 40 ans et pourrait s'inscrire dans le contrat de territoire mais il est nécessaire de tout repenser (*tribunes, vestiaires...*) et tenir compte des futurs logements. L'idéal serait d'attendre le boulevard des pépinières afin d'y prévoir une sortie, qui libérerait les lotissements.

Dans les projets, il faut intégrer également le centre socioculturel et la halle de sports devenus trop énergivores mais également le Domaine de la Baronnie. Concernant l'endettement, il est vrai que les taux d'intérêt sont intéressants mais il est nécessaire de se désendetter, la commune est à plus de 10 ans de remboursement, ce qui est trop.

Concernant la politique culturelle et environnementale, ces actions sont des dépenses de fonctionnement, budget très contraint, qui ne peut pas être équilibré en ayant recours à l'emprunt ; les divers travaux d'entretien de voirie, le cimetière, l'entretien de bâtiment sont également des dépenses de fonctionnement, il faut en priorité inscrire les dépenses obligatoires (*mise aux normes*) et incompressibles.

Jean LEMARIÉ regrette que leurs propositions soient juste actées, les deux suggestions modestes que sont la culture et l'environnement (*la participation à l'achat de vélo électrique pour les plus démunis*) pourraient, au moins, être étudiées. Il regrette le peu d'ambition de l'investissement, il est nécessaire de prévoir des travaux d'étanchéité dans le centre socioculturel, par exemple. De plus, il souhaite rappeler qu'au début du mandat, le projet de la route de Bretagne a été travaillé par un groupe de travail, finalisé fin 2015, il espérait alors que les travaux seraient lancés rapidement mais ils ont été freinés par le transfert de voirie à Caen la mer. Il a le sentiment que l'on part sur un calendrier que personne ne peut établir, certes les réseaux aériens seront réalisés mais quid de l'aménagement de cette route ?

Alain COLOMBE rappelle que le centre socioculturel a été évoqué dans le débat mais compte-tenu de l'importance du dossier (*il faut revoir la toiture dans sa globalité*) ce ne sera pas au budget 2019, de nombreux travaux ont déjà été réalisés pour pallier aux problèmes d'étanchéité mais insuffisants et ces travaux sont en fonctionnement. Concernant la route de Bretagne, un projet avait été lancé en début de mandat, avec la nécessité de chiffrer les travaux découpés en 3 phases, l'ensemble représentait un total de 2 millions d'€, à voir avec Caen la mer qui avait la responsabilité des réseaux souterrains mais entre-temps, la voirie a été transférée à Caen la mer avec le droit de tirage, ainsi il est clairement apparu que le projet n'allait pas pouvoir être réalisé comme cela, c'est pourquoi, il a été décidé de commencer, dans un 1^{er} temps, par l'effacement des réseaux, mais le projet global figure bien dans les dossiers de Caen la mer. Il précise que tout le monde regrette que ce projet ne soit pas lancé plus rapidement mais il faut bien reconnaître que l'on ne peut refaire une route en surface sans réaliser les réseaux souterrains (*fait découvert après la finalisation du dossier*).

François DEGUSSEAU indique que le document répond à des objectifs (*maîtrise des dépenses, réduction de l'endettement, pas d'augmentation de la pression fiscale...*) mais ne trouve pas vraiment de stratégie qui a, cependant, été clarifiée par la présentation d'Alain COLOMBE. Depuis plusieurs années, il y a beaucoup d'actions autour de l'enfance (*l'agrandissement du restaurant scolaire, l'AJBO, la crèche*), très intéressant pour le projet de développement de la commune et l'accueil de jeunes ménages. C'est pourquoi il est urgent de penser à la

réhabilitation du centre socioculturel et d'intégrer dès le budget 2019 un budget d'étude pour ce projet, allant dans le sens de cette stratégie et il faut peut-être y intégrer la halle de sports. Il faut faire retentir cette stratégie y compris dans la partie culturelle en 2020 avec, par exemple, un festival vers l'enfance. Il trouve intéressant le travail de 2018 sur la partie environnementale avec les actions réalisées autour de la lutte contre le gaspillage et les repas « bio », proposés au restaurant scolaire, le changement des lampadaires types « boules », les bornes de recharges proposées par le SDEC et l'aire de co-voiturage, ça reste des actions éparpillées qu'il faudrait caler dans le cadre d'une stratégie environnementale, comme pour l'enfance. L'investissement de la route de Bretagne semble colossal, l'effacement des réseaux sera bénéfique pour les piétons, cette route doit être regardée avec du réalisme économique, le coût de 2,3 millions n'est pas soutenable mais pour réaliser le projet qui ne sera pas sans conséquence pour les utilisateurs, il faut attendre le boulevard des Pépinières. Pour toutes ces orientations, il faut définir les stratégies environnementales et culturelles et présenter ces thèmes avec une hiérarchie des choix.

Maud VIDEAU précise que la stratégie liée à l'enfance est très ancienne, elle était devenue nécessaire afin de rajeunir la population qui vieillissait. Les familles désirent s'installer sur Bretteville, attirées par les offres de garde et d'activités proposées, ce, malgré le prix de l'immobilier. Qui dit évolution de la population, dit augmentation des recettes, ce qui permettra d'élargir les offres, pourquoi pas culturelles.

Serge BOUFFARD pense que le droit de tirage a pénalisé le projet route de Bretagne et indique qu'il s'agit d'un projet communautaire et il faut donc faire pression sur la communauté urbaine.

Patrick LECAPLAIN rappelle que la commune a gardé la maîtrise d'ouvrage, pour la route de Bretagne, de plus il précise que le pluvial reste à la charge de la commune et il faut revoir l'assainissement. Le droit de tirage a permis de refaire la voirie et quelques trottoirs (160 000 €), l'achat de la maison à l'angle de la route de Bretagne pour 100 000 €, en dehors des 350 000 € pour la route de Bretagne. Il précise à Serge BOUFFARD que les recettes de l'aire de camping-car apporteront environ 20 000 € à la commune (25 000/30 000 € de recettes par an, déductions faites des frais de fonctionnement).

Il rappelle son attachement au développement économique de la commune qui attirera les familles, 70% des terrains de Koenig sont vendus et le nouveau PLH s'emploie à accueillir de nouvelles familles qui s'étaient éloignées de Caen (par les prix élevés de l'immobilier), en encadrant des loyers décents, il faut anticiper ces arrivées, également, avec le développement des pistes cyclables, en maintenant le niveau de fonctionnement des écoles...

Maud VIDEAU rappelle, qu'après avoir centré le pôle enfance aux écoles, avec l'AJBO à proximité, la commune s'emploie à développer le pôle petite enfance au centre socioculturel avec la crèche, perliparole, le RAM, on peut considérer cela comme une stratégie.

Olivier SAINT-MARTIN rappelle l'implication des services techniques dans l'entretien des bâtiments (écoles, espace animation jeunesse, mairie...) et les remercie vivement.

Jean LEMARIÉ précise que leur vote sur le DOB sera un vote d'abstention, car, certes, une forte priorité est donnée au désendettement de la commune, ce qu'il ne conteste pas, par contre il y a un manque d'ambition sur les investissements qui se traduit par exemple sur le fait qu'en dehors de la crèche et de l'effacement des réseaux, route de Bretagne, rien de concret n'est inscrit au DOB (sur la rénovation du centre socioculturel, alors qu'il y a un besoin urgent) et que sur les propositions faites par Laurent BALU, sur le plan culturel (gratuité ou aide aux familles modestes, sur la base du quotient familial, pour assister à certains spectacles) et sur le plan mobilité (aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique), aucun engagement n'a été pris par M. le Maire et l'équipe majoritaire.

Le DOB est voté par 23 voix pour et 4 abstentions

III – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A- Signature de l'avenant n° 3 contrat de territoire

Maud VIDEAU rappelle que le contrat départemental de territoire permet aux collectivités, maîtres d'ouvrage, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser et correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire. Les projets sont inscrits annuellement dans le contrat par le biais d'avenants. Le conseil municipal est sollicité pour autoriser le Maire à signer l'avenant n° 3 afin de simplifier la procédure et de permettre d'instruire les demandes de subventions au fil de l'eau, dans la limite de l'enveloppe disponible et des règles d'attribution des subventions. Suite à l'avenant n° 3 il ne sera donc plus nécessaire de signer des avenants par l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Adopté à l'unanimité

B- Convention de mise à disposition descendante de service (Caen la mer)

Alain COLOMBE indique que suite à la création de la Communauté Urbaine (CU), la commune a transféré l'ensemble du personnel du service espaces verts/ voirie. Ce personnel peut être amené à assurer des fonctions propres à la commune (*astreinte, aide aux associations...*). A cet effet, une convention de mise à disposition de service a été conclue entre la CU et les communes afin de fixer les conditions de remboursement par la commune. Dans les mêmes conditions qu'en 2017, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité

IV – CULTURE : RAPPORT D'ACTIVITÉS DU DOMAINE DE LA BARONNIE

Nicole DORÉ indique que les comptes sont présentés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Les recettes pour cette période (*locations Grange et Manoir confondus*) sont de 124 438,23 € TTC. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 157 120,59 € et les dépenses d'investissement à 32 047,45 € (*changement des luminaires intérieur et extérieur, réfrigérateur dans la Grange, logiciel de gestion de salles ...*). Une subvention de la Drac a été accordée pour 6 228 € pour le plancher de la Grange et le démoissage des toitures, ainsi qu'une subvention DETR de 30 % pour le changement des luminaires.

La Grange a été louée 61 fois (*64 locations pour 2017*), elle a accueilli 15 mariages dont 7 habitants de la commune, 27 entreprises, comités d'entreprises ou associations non brettevillaises pour des assemblées générales, conférences, soirées dansantes..., 2 spectacles ont été proposés (*Le Festival de l'Humour et de la Comédie avec 400 spectateurs et le spectacle de l'école de la commune avec 300 spectateurs*).

Le Manoir a été loué 58 fois (*54 locations en 2017*) et a accueilli 11 mariages dont 5 habitants de la commune, (*qui ont loué simultanément la Grange et le Manoir*), 10 entreprises ont organisé des journées de travail, réunion clientèle, etc.

Le Manoir accueille le LCBO Photo dans l'auditorium et une réflexologue loue la salle de l'étage pour des ateliers de formation en réflexologie.

Un projet de modification des salles du Manoir est en cours afin de relier deux salles qui permettrait de recevoir 60 personnes, correspondant à une réelle demande.

Un avantage commercial est proposé sur le Manoir, aux locataires de la Grange pour un week-end complet en tarif 1. Le tarif 2 est également proposé lors des salons du mariage, pour tout contrat signé et arrhes versées à une date prédéfinie. Le domaine travaille en partenariat avec le Bureau des Congrès qui fait désormais partie de l'Office de Tourisme Caen la mer, ce qui permet d'être présent sur l'agglomération, au niveau national et international.

Des actions ont été réalisées, telles que la visite de l'Office du Tourisme dans le cadre de « Caen, visiter ma ville », les salons du mariage, un tarif « last minute » pour une location de la grange sur des dates prédéfinies, un travail en partenariat avec d'autres salles afin d'aider les clients à trouver une location, une proposition de gratuité de la salle d'expositions à but culturel (*expos, conférences...*), la réalisation de mailings, la participation aux « rencontres » du Bureau des Congrès / Caen la mer / Tourisme d'affaires.

Une solution d'hébergement proche du Domaine, avec un tarif préférentiel sur les locations de chambres sur certaines périodes, a été négociée.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

V – FINANCES

A – Modification des tarifs de la Baronnie et du règlement intérieur :

Nicole DORÉ propose les nouveaux tarifs :

	GRANGE	MANOIR			
		cellier	rez-de-chaussée	salle d'exposition	Salles 1 ^{er} étage (sous conditions)
Tarif 1 : particuliers	2 225 €	370 €	630 €	Tarif unique 200 €	Tarif unique 240 €
Tarif 2 : entreprises, associations à but non lucratif, CE, agences d'événementiels (uniquement en semaine)	1 780 €	295 €	510 €		
Tarif 3 : Brettevillais / associations brettevillaises	1 075 €	170 €	290 €		
Tarif 4 – associations brettevillaises (sous conditions sur périodes définies)	200 €				

Le règlement intérieur rappelant ces tarifs est ainsi modifié, il est également proposé de passer les arrhes, à verser lors de la réservation, à 30% du montant de la location.

Adopté à l'unanimité

B - Demande de subvention auprès de la DRAC :

Alain COLOMBE indique que, dans la continuité de 2018, la commune a la possibilité de présenter un dossier d'aide au financement de travaux d'entretien. Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour effectuer une demande concernant l'entretien et la réparation des toitures du Domaine de la Baronnie, la commune s'engage à inscrire au budget 2019, les dépenses correspondantes et à réaliser ces travaux.

Adopté à l'unanimité

VI – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- **Patrick LECAPLAIN** indique :
 - Le planning d'effacement des réseaux de la route de Bretagne : les travaux commenceront pour la tranche 1, en juin 2019 pour se terminer en juin 2020, concernant la tranche 2, ils commenceront en septembre 2019 pour se terminer en septembre 2020.
 - Orange débute les travaux d'implantation de la fibre dans la commune en 2019, pour une mise en service sur la totalité de la commune fin 2020.
 - Grand débat national - 4 réunions sont proposées par Bretteville sur Odon, Eterville, Louvigny, Mouen, Tourville sur Odon et Verson :
 - Le 7 février à 20 h 30 à la Baronnie de Bretteville-sur-Odon sur le thème « fiscalité et dépenses publiques »
 - Le 28 février à 20 h 30 à la salle des Trois Ormes de Verson sur le thème « organisation de l'Etat et des services publics »
 - le 7 mars à 20 h 30 à la salle polyvalente de Mouen sur le thème « démocratie et citoyenneté »
 - le 12 mars à 20 h 30 à la salle des fêtes de Louvigny sur le thème « la transition écologique ».
- **Alain COLOMBE, Maire-Adjoint à l'urbanisme**, présente les dossiers d'urbanisme en cours :
 - La Maslière :
 - tous les terrains sont vendus,
 - deux immeubles ont déjà été réalisés (*IBS et Caen la mer habitat*),
 - Caen la mer habitat et la Sotrim vont prochainement lancer la construction de maisons de ville
 - A compter de juillet 2019, la construction de deux nouveaux immeubles va débiter.
 - 135 route de Bretagne : le pavillon va être déconstruit (*tri des matériaux*) suivi du lancement de l'immeuble.
François DEGUSSEAU souligne que la route de Bretagne changera d'aspect par la réalisation des immeubles (*bien plus qu'avec l'effacement des réseaux*).

VII - QUESTIONS DIVERSES

- Jean LEMARIÉ a souhaité des précisions sur le changement des barquettes en plastique vers des plats en inox, au restaurant scolaire :
 - ↳ Elisabeth DURAND précise que la société de restauration étudie les nouveaux process afin de trouver les solutions les plus appropriées, il faudra prévoir un coût supplémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25.